

Ville d'Allauch

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est un établissement public administratif ayant une personnalité juridique distincte de la commune. Il est géré par un Conseil d'Administration et dispose d'un budget propre.

Ses Missions

Le C.C.A.S. est chargé de mettre en œuvre la politique d'action sociale de la ville. Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques (exemples : État, Département, Caisse d'Allocations Familiales...) et privées (associations et organismes divers).

À ce titre, il développe différentes activités et assure des missions légales et facultatives.

Attributions Obligatoires

Instruction des demandes d'aide sociale légale :

- Ouverture dossiers de Revenus de Solidarité Active (R.S.A).
- Contrat d'engagement réciproque.
- C.M.U complémentaire.
- Aide sociale placement maison de retraite.
- Aide sociale placement maison de retraite et hébergement.
- Obligation alimentaire.

- › Dossiers M.D.P.H (Maisons Départementales des Personnes Handicapés).
- › Dossiers de surendettement.
- › Fonds de Solidarité au Logement (F.S.L) : accès au logement, maintien dans le logement, aide aux impayés d'énergie.
- › Dossiers Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F).

Lutte contre l'exclusion :

- › Mise en place d'une politique destinée à connaître, prévenir et faire disparaître toutes les situations pouvant engendrer des exclusions.
- › CPAM : Accompagnement personnalisé dans le cadre du renoncement aux droits et aux soins et à la fragilité numérique.

Attributions d'Aide Sociale Facultatives

- › Colis alimentaires.
- › Secours financiers auprès des fournisseurs d'énergie.
- › Gratuité et tarif réduit des cantines dans les écoles primaires de la Commune.
- › Opération 24 (distribution de jouets aux enfants des familles les plus défavorisées à Noël).
- › Colis bébés.
- › Colis de Noël pour les personnes âgées de plus de 65 ans, sous condition de ressources.
- › [Bons de chauffage pour les personnes âgées de plus de 65 ans, sous condition de ressources.](#)
- › Carte de transport de la R.T.M à 50 % pour les plus de 65 ans. Gratuité pour les personnes âgées de plus de 65 ans dont les ressources ne dépassent pas le plafond de l'Allocation de Solidarité pour les Personnes Âgées (ASPA) et pour les anciens combattants âgés de plus de 75 ans.
- › Aide aux classes transplantées.
- › [Dispositif « fonds de proximité eau »](#)

CONTACT



SANTÉ & SOLIDARITÉ

C.C.A.S / Centre Communal d'Action Sociale

355, avenue Général de Gaulle
13190 Allauch

 04 91 10 44 30

 ccas@allauch.com

 [VOIR LA FICHE](#)

MAIRIE D'ALLAUCH

1 Place Pierre Bellot
13190 Allauch

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi - Jeudi :

8h30 > 12h30 - 14h > 18h

Vendredi :

8h30 > 12h - 14h > 17h30

Samedi :

8h30 > 12h